

ATELIER CELLULE D'APPUI AUX PROJETS (CAP)

**PRESENTATION DU NOUVEAU SYSTEME
DES MARCHES PUBLICS DU SENEGAL**

(17 – 18 décembre 2008)

LE CADRE JURIDIQUE

- ❖ **Directive N° 04/2005/CM/UEMOA** portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de services publics dans l'UEMOA;
- ❖ **Directive N° 05/2005/CM/UEMOA** portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA;
- ❖ Code des obligations de l'Administration (COA);
- ❖ Code des marchés publics
- ❖ Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics
- ❖ Arrêtés d'application du Code des Marchés publics
- ❖ Décisions de l'ARRMP
- ❖ Décisions du Comité de Règlement des Différends

LE CADRE INSTITUTIONNEL

- ❖ L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)
- ❖ LA DIRECTION CENTRALE DES MARCHES PUBLICS (DCMP)
- ❖ LES COMMISSIONS DE MARCHES
- ❖ LES CELLULES DE PASSATION DE MARCHES

LE CADRE DE TRANSPARENCE ET D'EQUITE

- ❖ La suppression des régimes dérogatoires
- ❖ La rationalisation du contrôle a priori
- ❖ Le recours indépendant au stade de passation
- ❖ Les plans de passation de marchés
- ❖ Les avis généraux de passation de marchés
- ❖ La publication des attributions provisoire et définitive
- ❖ L'encadrement de l'approbation
- ❖ La publication des audits
- ❖ La publication des sanctions
- ❖ Le Portail des marchés publics

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**